Case FRC 27

A MESSIEURS
LES ELECTEURS.

MESSIEURS,

RAPPELEZ-VOUS ce moment impoſant & terrible, où les mains élevées en préſence de l'Etre Suprême, vous jurates de ne conſulter que votre conſcience dans le choix de vos Repréſentans.

Liés par cet engagement ſolemnel, vous vous aſſemblates le lendemain pour nommer les Rédacteurs de vos ſouhaits, plaintes & doléances.

Votre choix étoit déjà fait, (& il étoit bon ſans doute puiſqu'il avoit été dicté par votre conſcience), lorſqu'un événement imprévu, en retardant le ſcrutin de quelques heures, vous expoſa aux perſécutions de la cabale la plus indécente.

Pluſieurs d'entre vous ne ſoupçonnant pas qu'on voulût les tromper ſe laiſſerent entraîner, par des inſinuations artificieuſes, qui paroiſſoient avoir le bien public pour objet, & conſentirent à ſubſtituer ſur leurs bulletins, les noms des perſonnes qu'on leur déſignoit à ceux qu'ils

y avoient déjà inſcrits : c'eſt ce que le recenſement démontra de la manière la moins équivoque, puiſqu'un très-grand nombre de bulletins contenoient des noms à demi effacés & remplacés par d'autres.

Vous ne fûtes pas coupables, puiſque vos intentions étoient pures ; mais vous futes trompés. Si vous ne vous en apperçûtes pas dans l'inſtant, la voix publique vous l'apprit bientôt en déſapprouvant authentiquement le choix que vous avez fait de quelques-uns de vos Rédacteurs.

On a remarqué ſur-tout, que ce choix eſt inconſéquent, puiſqu'il eſt abſolument oppoſé à vos vrais intérêts, & aux vues que vous avez manifeſtées dès le commencement des élections, en donnant l'excluſion à ceux qui tenoient à la Magiſtrature & à la Municipalité de la manière la plus indirecte.

Nous voulons, diſiez-vous, demander la ſuppreſſion de la vénalité des charges ; nous voulons demander un changement dans l'adminiſtration de la ville, & encore la ſuppreſſion des Octrois ; il ne nous convient donc pas de choiſir pour Rédacteurs de nos cahiers, pour Députés aux Etats-Généraux, des hommes qui ont des offices de judicature avec finances ; des hommes attachés à

la Municipalité, ou qui ont intérêt dans les Octrois.

Rien n'étoit plus juſte que ce raiſonnement ; le ſens commun dicte à tous, qu'il ne faut pas confier la défenſe de nos intérêts à ceux qui ont des intérêts oppoſés aux nôtres, & qu'on ne doit pas obliger quelqu'un de ſe nuire a ſoi-même.

Et cependant, par une ſuite de la fauſſe induction qui en a égaré un grand nombre, la pluralité a nommé pour Rédacteurs de vos cahiers deux hommes, qui, non-ſeulement ſont pourvus l'un & l'autre d'offices de judicature, mais encore, qui tiennent tous deux à la Municipalité ; l'un par une charge qui en dépend, & l'autre par une étroite alliance avec un des Conſuls actuellement en place ; un troiſième qui eſt intéreſſé dans la ferme des Octrois (1) ; & un quatrième enfin, qui, député il y a quelques années avec un Collégue, pour demander au Roi la ſuppreſſion d'un impôt ruineux pour cette

(1) C'eſt le bruit public, mais je ſerois bien fâché que ce fût un motif d'excluſion pour un homme de mérite qui s'eſt donné beaucoup de peine dans la circonſtance préſente, & qui ſacrifiera volontiers ſon intérêt particulier à l'intérêt public.

ville (1), fut contraint, lui ſeulement, de s'éloigner de la capitale avant d'avoir rempli ſa miſſion, pour des diſcours inconſidérés tenus dans les bureaux des Miniſtres.

Je ne me permets aucune réflexion ſur le mérite perſonnel de ceux que j'ai déſignés. Le Public toujours équitable, lorſqu'il n'a pas de paſſions, a depuis longtemps aſſigné à chacun le degré de conſidération qui lui appartient : ſi quelque choſe peut y porter atteinte dans ce moment, c'eſt l'intrigue qui a placé pluſieurs d'entre eux au nombre des Rédacteurs, malgré les conſidérations qui devoient les en faire exclure ; c'eſt l'intrigue qui travaille ouvertement à les faire nommer Députés aux Etats-Généraux, en allant mendier pour eux de porte en porte les ſuffrages, non-ſeulement des Electeurs de la ville, mais encore de ceux de la campagne. Une conduite auſſi blâmable eſt bien faite pour inſpirer de la défiance ſur la droiture de leurs intentions. (2)

---

(1) Le droit de Rève.

(2) Je dois à la juſtice & à la vérité de dire que les deux derniers ont été appelés au nombre des Rédacteurs par le choix libre des Electeurs & non point par l'intrigue.

L'homme modeſte & déſintéreſſé qui a des intentions pures, ne préſumant pas trop de ſes talens, mais toujours prêt à conſacrer ſon temps & ſes travaux au bien de ſa patrie, attend, dans le ſilence, qu'elle lui en demande le ſacrifice, & n'oſe pas le lui offrir.

L'homme ambitieux, cachant ſon intérêt perſonnel ſous l'apparence du plus grand zèle pour le bien public; l'homme préſomptueux cherchant à ſe montrer & à s'élever au-deſſus des autres, ſans s'embarraſſer s'il eſt capable de remplir les fonctions délicates dont il brûle d'être chargé, intrigue, cabale, ſéduit pour obtenir, pour arracher les ſuffrages que la voix publique lui refuſe.

Qu'eſt-ce que la patrie peut attendre de pareils hommes? Aucun bien ſans doute; mais que de maux ne peuvent pas lui cauſer la vanité, ou l'intérêt perſonnel qui les guident?

C'eſt à ces traits, Messieurs, que vous reconnoîtrez ceux à qui vous devez accorder ou refuſer cette grande marque de confiance, l'honneur d'être vos Repréſentants aux Etats-Généraux. Pénétrez-vous de l'importance du choix que vous allez faire: ſongez qu'il influera néceſſai-

rement ſur votre bonheur, ſur celui de la France entière ; puiſque les ſuffrages de quelques perſonnes, égarées par des intérêts perſonnels, décideroient la pluralité des voix contre les vrais intérêts de la Nation ; & empêcheroient une partie du bien, peut-être même tout le bien qu'un Prince, le père de ſes Sujets, veut leur faire.

Sa Majeſté dans ſon règlement dit à ſes Peuples, qu'elle attend ſur-tout, que la voix de la conſcience ſera ſeule écoutée dans le choix des Députés aux Etats-Généraux : elle exhorte les Electeurs à ſe rappeler que les hommes d'un eſprit ſage méritent la préférence, & qu'il eſt rare que dans les affaires publiques & nationales, les plus honnêtes gens ne ſoient auſſi les plus habiles.

Vos concitoyens, qui vous ont remis leurs pouvoirs, vous prient, vous ordonnent (& ils en ont le droit) de faire un choix qui les honore aux yeux du Souverain & de la Nation. S'il eſt conforme à leurs vœux, comptez ſur leur reconnoiſſance. La honte & le mépris ſeroient la ſuite d'un choix qu'ils déſapprouveroient. Que ceux d'entre vous qui ont été trompés dans la dernière élection, abjurent leur erreur : y perſévérer à pré-

ſent qu'ils la connoiſſent , ce ſeroit ſe rendre coupables, ce ſeroit, j'oſe le dire, trahir ſa patrie. Eſt-il un plus grand crime aux yeux des Nations?

Rappelez-vous du ſerment que vous avez fait de n'écouter que votre conſcience, & craignez de devenir parjures en cédant aux ſollicitations de l'intrigue & de l'intérêt. Pour vous délivrer de l'importunité des ſolliciteurs effrontés, dénoncez-les au public, & qu'ils ſoient voués au mépris, ainſi que ceux dont ils ſont les vils agens.

Mais ſi quelqu'un de vous, vaincu par les inſtances des intriguans, avoit déjà promis ſon ſuffrage, qu'il ſe raſſure; il eſt dégagé de ſa promeſſe par l'honneur, qui déſavoue l'engagement de trahir ſon pays, & encore plus par ſon ſerment qu'il ne ſauroit enfreindre ſans crime.

Meſſieurs les Habitans du plat-pays, qui devez concourir à nos élections, défiez-vous de ceux qui vous flattent, qui vous careſſent; c'eſt ſur vous qu'ils fondent un eſpoir, qui leur eſt ôté parmi nous. Ils ſavent que vos ſuffrages réunis feront pencher la balance pour ceux que vous voudrez favoriſer, & ils ne craignent pas de s'abaiſſer à l'intrigue pour les obtenir.

724

L'avis que je donne à Meſſieurs les Electeurs de la ville peut ſervir à vous éclairer, & vous guider, puiſque nos intérêts ſont les mêmes, & que les effets d'un mauvais choix péſeroient ſur vous autant que ſur nous. Vous êtes trop ſages pour écouter la voix de l'intrigue, & pour vous expoſer au reproche d'avoir déterminé, par votre prépondérance, un choix que cette ville pourroit déſapprouver.

Mais je ſens que vous devez être embarraſſés. Etrangers dans cette ville, vous n'en connoiſſez pas les habitans; & avec les meilleures intentions vous pourriez vous tromper.

Eh bien, adreſſez-vous à quelques hommes vertueux & éclairés que leur état ait mis dans le cas de connoître un grand nombre de leurs concitoyens. Ils vous indiqueront ceux qui ſont dignes de votre confiance & de la nôtre; & par une juſte réciprocité d'égards, les Electeurs de la ville vous conſulteront ſur le choix que vous voudrez faire parmi vous pour l'appuyer de leurs ſuffrages.